

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr MOURLON Gérard, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr BERAUD Christophe, Mme BARBECOT Annie, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mrs GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude.

Absents excusés : Mme COMBEMOREL Sophie, Mme ALVES Pierrette, Mr DESAUNOIS Laurent,

Secrétaire : Mr GOUYON Gilles a été élu secrétaire.

### DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour les ventes suivantes :

- Mme PLANE Mireille vend ses parcelles B 405-406-407-408 (Le Cluzel) à Mr BAYEUX et Mme LEFEVRE pour un montant de 175 000 €.
- Mme NGUYEN Thi vend ses parcelles AB 12 et 13 (Le Bourg) pour un montant de 60 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur. Il souhaite néanmoins que soit précisé dans l'acte de vente de Mme plane que la clôture se situe sur le chemin rural.

### PREFECTURE

#### **A) REPONSE A LA DEMANDE DU SMADC CONCERNANT LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

"Lors de sa réunion du 30 octobre, le Comité Syndical du SMADC a émis un avis défavorable quant au projet de SDCI établi par le Préfet et a demandé que, comme la commune de Virlet, les communes de St Ours les Roches, Pulvérières, Charbonnières les Varennes et St Julien Puy Lavèze soient réintégrées dans le périmètre des 3 Communautés de Communes implantées sur le territoire du SMADC, la totalité des communes du SMADC étant ainsi partie prenante de son périmètre communautaire.

Suite à cette décision du Comité Syndical, le Président du SMADC nous a adressé un mail proposant d'intégrer la délibération prise par le SMADC dans le projet de délibération de la Commune, afin qu'il y ait un nombre suffisant de collectivités délibérant dans le même sens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Souhaite laisser toute décision aux Communes et Communautés de Communes et ne prend pas position sur ce sujet.

## ***B) POSITION DE LA COMMUNE CONCERNANT LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE***

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 5 octobre 2015, après une phase de consultation des élus, le Préfet a présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme, élaboré par ses soins.

Conformément à l'article L5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, ce projet de schéma doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

Aussi, par courrier du 6 octobre 2015, le Préfet a transmis le projet de schéma à la Mairie de Saint-Priest des Champs. À compter de la date de réception de ce courrier, le Conseil Municipal dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

### **Le Conseil Municipal :**

- Considérant que plus le territoire sera important, plus ses moyens d'action seront grands.
- Considérant que les pôles économiques de St Eloy les mines d'une part, mais aussi des Ancizes et de Combronde doivent irriguer tout le territoire des Combrailles.
- Considérant qu'une véritable solidarité des territoires doit être mise en œuvre.
- Considérant que la Sioule ne doit plus être une frontière mais au contraire un des piliers notamment pour le développement touristique.

### **A l'unanimité :**

**VOTE CONTRE :** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par M. le Préfet.

**DEMANDE :** en lieu et place du projet de M. le Préfet, que soit créée une Communauté de Communes regroupant les Communautés de Communes Cœur de Combrailles, Côtes de Combrailles, du Pays de Menat, du Pays de Saint Eloy, de Pionsat, Manzat Communauté et la Commune de Virlet, soit une Communauté de Communes regroupant les projets N° 9 et 10 issus de la proposition de M le Préfet,

**AUTORISE :** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## **C) SICTOM**

Monsieur la Maire informe le Conseil que suite à la prise de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » par la Communauté de Communes. Il appartient à la Communauté de délibérer pour désigner ses délégués au sein du sein du comité syndical.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite que soit gardé les mêmes délégués actuels qui sont Mrs MOURLON Gérard et LASCIOUVE Jean-Claude.

## **BUREAU DE POSTE DE SAINT-PIEST**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que Monsieur THEZ, Délégué Régional du Groupe la Poste est intervenu le 21 mai pour nous présenter les différentes solutions possibles à étudier pour faire suite à la baisse de fréquentation du bureau de Saint-Priest :

- Ouvrir une Agence Postale Communale dans un bâtiment de la commune avec du personnel employé par la mairie qui serait formé sur site par des employés des bureaux voisins. Le mobilier et les équipements de sécurité seraient pris en charge par la Poste. Si des travaux sont nécessaires, la Poste prend en charge 50 % de la facture avec un maximum de 20 000 €. Une compensation de 1 127 € est alors versée chaque mois à la mairie.
- Proposer à un commerçant de devenir relais. Le commerçant reçoit une compensation de 243 € par mois.
- Réduire les heures d'ouverture de la Poste à 14 heures/semaine à la prochaine réorganisation des bureaux sachant que c'est la Poste qui décide des horaires d'ouverture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite ouvrir une Agence Postale Communale dans un bâtiment de la commune avec du personnel employé par la mairie qui serait formé sur site par des employés des bureaux voisins. Le bâtiment communal sera la future boulangerie, un concours financier sera également sollicité dans le cadre de la mutualisation des services.

## **WIFI 63**

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'une rencontre à eu lieu avec Mr MESTRE le 17 novembre afin de définir le meilleur emplacement pour la WIFI 63.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite que la WIFI 63 soit installée dans la future boulangerie.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

### ***SUBVENTION « F.S.E » Baptiste Bascoulergue***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par le Foyer Socio Educatif du Collège Baptiste Bascoulergue de St Gervais d'Auvergne. Le FSE demande une subvention de 10 € par Elève ce qui représente la somme de 200 €.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de verser cette subvention de 200 € au Foyer Socio Educatif du Collège Baptiste Bascoulergue de St Gervais d'Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Donne l'autorisation de verser une subvention de 200 € au Foyer Socio Educatif du Collège Baptiste Bascoulergue de St Gervais d'Auvergne.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **LA MONTAGNE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil il avait été demandé qu'un nouveau RDV soit pris avec Mr Philippe MORGE, promoteur des ventes « Centre France » afin de

présenter « FLUXD'ACTU » pour le site internet de la commune. Cette rencontre à eu lieu le 6 novembre avec Mme BAGNAUD et Mr GIRAUD.

Suite au compte rendu de cette rencontre et après délibération, le Conseil Municipal à la majorité refuse de prendre cette prestation.

### **TRESOR PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil 2015 attribuée à Mr FERRANDIZ Bruno, remplaçant de Mme LABBE Marie-France, receveur à St Gervais d'Auvergne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015. Soit un montant de 133.26 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la totalité de son indemnité à Mr FERRANDIZ Bruno soit 133.26 €.

### **BUREAU DE VOTE POUR LES REGIONNALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux élections régionales du 6 et 13 il convient de définir la tenue du bureau de vote.

#### **DIMANCHE 6 DECEMBRE**

8 H A 10 H	Marie-Claude BAGNAUD – Jean-Claude LASCIOUVE Gilles GOUYON
10 H A 12 H	Gérard MOURLON – Stéphanie GIRAUDET -- Claude GRENAT
12 H A 14 H	Christophe BERAUD – Marie LEBRETON - Sophie COMBEMOREL
14 H A 16 H	Laurent DESAUNOIS – Patrice GIRAUD - Lionel LECUYER
16 H A 18 H	Bernard FAVIER – Annie BARBECOT - Pierrette ALVES

#### **BUREAU :**

Président : Mr FAVIER Bernard

Assesseurs : Mrs GOUYON Gilles, GIRAUD Patrice, Mme BARBECOT Annie.

Secrétaire : Pierrette ALVES

#### **DIMANCHE 13 DECEMBRE**

8 H A 10 H	Marie-Claude BAGNAUD – Jean-Claude LASCIOUVE Gilles GOUYON	
10 H A 12 H	Gérard MOURLON – Stéphanie GIRAUDET -- Claude GRENAT	
12 H A 14 H	Christophe BERAUD – Marie LEBRETON - Sophie COMBEMOREL	
14 H A 16 H	Laurent DESAUNOIS – Patrice GIRAUD - Lionel LECUYER	
16 H A 18 H	Bernard FAVIER – Annie BARBECOT - Pierrette ALVES	

#### **BUREAU :**

Président : Mr FAVIER Bernard

Assesseurs : Mrs GOUYON Gilles, GIRAUD Patrice, Mme BARBECOT Annie.

Secrétaire : Pierrette ALVES

### **ASSOCIATION « AEROCLUB DES COMBRAILLES »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur DUPOUY, président de l'Aéro-Club des Combrailles avait rencontré le Conseil Municipal afin d'échanger sur les points suivants :

- ✓ Déficit de l'Association depuis plusieurs années et si cela continue, dans 5 ans il n'y

- aura plus d'Aéro-club. Si l'Association cesse, les appareils seront repris par l'Etat.
- ✓ Prix du loyer représentant une charge trop importante pour l'Association.

Après avoir entendu les arguments de Monsieur DUPOUY, le Conseil Municipal avait décidé de revoir la question du loyer à une prochaine réunion.

Mr le Maire rappelle que le montant annuel du loyer s'élève à 1 040.27 € et qu'il est payable au 1<sup>er</sup> décembre.

Considérant les difficultés financières de l'association, Mr le Maire propose au Conseil que pour l'année 2015, le loyer soit réduit de moitié à savoir 520.13 € arrondie à 520 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte que le loyer pour l'année 2015 soit de 520 €.**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

### **ACQUISITION BATIMENT CLUB DES AINES (dossier boulangerie)**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il envisage d'acquérir une 2<sup>ème</sup> parcelle dans le bourg sur la commune, située en zone UD du P.O.S et figurant au cadastre en section AB 142, contenance totale de 21 m<sup>2</sup>. Cette nouvelle acquisition permettra un accès plus grand à la future boulangerie.

Cette parcelle appartient à « l'Association du 3<sup>ème</sup> Age » qui a donné son accord pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

- D'acquérir la parcelle AB 142 d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>.
- Donne son accord pour l'euro symbolique.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide également la demande faite par le club du 3<sup>ème</sup> âge à savoir, la gratuité de la salle des fêtes pour 12 manifestations (Thé dansant et Concours de Belote) à partir de janvier 2016.

### **SALLE DES FETES (DOSSIER DETR)**

#### ***REHABILITATION SALLE DES FETES*** **1<sup>ère</sup> tranche**

Monsieur le Maire propose de faire appel au financement DETR pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes. L'immeuble abritant cette opération est propriété communale et est situé sur les parcelles cadastrales n° 433 et 1108 section A ;

Les travaux consistent en l'isolation du bâtiment par l'extérieur, le changement des menuiseries intérieure et extérieure, les plâtreries / peintures, les mises aux normes électriques, chauffage, VMC, plomberie et sanitaire.

Le coût prévisionnel est le suivant :

Travaux d'aménagement	193 950.00 € HT
Architecte	17 455.00 € HT
Mission Géotechnique	2 030.00 € HT
Sécurité Protection Santé	1 700. 00 € HT
Contrôle technique	1 860. 00 € HT
Mission Amiante	875.00 € HT
Mission AD'AP	3 280 .00 € HT
Appel d'offre / divers / imprévus	9 697.00 € HT
<b>Total H.T.</b>	<b>230 847.00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Département (sur un montant HT de 182 807 €)	54 842 €
<b>DETR</b>	<b>69 254 €</b>
Participation communale	106 751 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet d'aménagement et le plan de financement de l'opération,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR programme 2016, gros travaux bâtiments communaux,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des diverses subventions.

Le Conseil Municipal, décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 la salle des fêtes ne pourra plus être louée. Les associations qui souhaiteront maintenir leurs manifestations devront voir avec les communes avoisinantes. La commune s'engage à prendre en charge la différence du prix pour la location.

### **SCHEMA DIRECTEUR DE DESSERTE FORESTIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les Communautés de Communes de Cœur de Combrailles et Pays de Pionsat ont confié l'étude du schéma directeur de desserte forestière (SDDF) de leurs territoires au Centre National de la Propriété Forestière.

L'objet de ce SDDF était de faire des propositions de création ou d'amélioration de routes empierrées accessibles aux grumiers pour le transport de bois, le cas échéant de pistes de débardage et de places de dépôt nécessaires à l'exploitation forestière.

La présentation finale de cette étude a eu lieu Mardi 17 novembre 2015.

Mr GRENAT Claude et Mme LEBRETON Marie donne le compte rendu de cette étude.

Le Conseil Municipal, décide de revoir ce dossier lors de la prochaine réunion du Conseil. Claude Grenat et la commission sont chargés de faire un ordre de priorité pour la prochaine réunion.

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental, concernant les aides dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (F.I.C).

### **O.N.F**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une vente est prévue en 2016 sur la section du Vernadel pour un montant de 17 850 €, bois acheté par la société SEBSO. Sur ce montant la moitié de la somme ira pour le remboursement de l'emprunt ce qui fait qu'il restera pour la section la somme de 8 925 €.

Actuellement la section est déficitaire (- 9 768.33 €).

### **A.R.S (Agence Régional de Santé)**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une mise en place d'un réseau de référent Communal Ambroisie. Ce référent sera chargé du repérage des foyers d'ambroisie sur le territoire de la commune, de l'information et de la sensibilisation de la population et de la remontée d'informations au niveau Départementale. Il veillera également à l'élimination tant préventive que curative des plants d'Ambroisie repéré.

Les référents désignés pourront bénéficier d'une formation début 2016 et d'un accompagnement par la FREDON Auvergne dans le cadre d'une convention signée avec l'ARS.

Le Conseil Municipal, décide de demander à Mr Laurent DESAUNOIS des informations sur ce dossier et de revoir celui-ci lors de la prochaine réunion du Conseil.

### **BATIMENT PETIT MARIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une estimation du bâtiment de Mme PETIT Marie avait été faite aux services des domaines, l'estimation était de 3 300 €. Nous l'avons acheté 4 500 €.

### **ORANGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier d'Orange en date du 12 novembre. Ce courrier nous informait que d'ici décembre 2017, les cabines téléphoniques de tout le territoire seront enlevées. Orange doit prendre contact avec la mairie pour démonter celle de notre commune.

### **REMERCIEMENTS**

Chloé et Cédric KIEFFER remercient le Conseil Municipal pour les fleurs offertes par la commune à l'occasion de leur mariage.

### **PREFECTURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la modification de la composition de la Commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux du MILLIAZEIX, sur la commune de Miremont.

### **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS**

- ✓ CILE : Marché gratuit de Noël le 20 décembre 2015 à St-Priest des Champs (salle des fêtes - 10h/17h).

- ✓ Avenir Santé en Combrailles : Réunion Mardi 08 décembre « Communauté de Communes de Haute Combraille » à Pontaumur à partir de 20H30.
- ✓ Médecins du Monde : Le 8 décembre 2015, se tiendra, à Saint Eloy Les Mines, une exposition sur les violences conjugales + débats à 9H30.
- ✓ A l'Orée du Parc (chambres d'hôtes à Gandichoux) invitation pour l'inauguration le 1<sup>er</sup> mars 2016 à partir de 14H.
- ✓ MDPH 63 : Sessions d'informations les 26/01/16 – 24/03/2016 – 26/04/2016 – 27/09/2016 – 10/11/2016 et 6/12/2016 de 9H à 12h à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand.

## **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

Commander et mettre de la pouzzolane dans les villages avec un bâton rouge.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux :

Information :

- Bulletin : manque liste nouveaux arrivants – Foot – Pompiers – Pérolière – Gi Gong – photo Comité des Fêtes – article divers de la Mairie.

CCAS :

- Arbre de Noël du 12 décembre. **Question demandée par Pierrette ALVES** : Quand des parents n'habitent plus sur la commune, mais que certains de leurs enfants sont toujours scolarisés à l'école, que fait on pour les frères et sœurs qui ne sont pas ou plus à l'école ? **Réponse du Conseil : OUI**. La préparation de la salle des fêtes se fera la samedi matin.

Vie communale :

- Téléthon du 5 décembre, rendez-vous le vendredi à 15H30 pour la préparation.

Ecole - Cantine :

Tourisme et Patrimoine :

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mare du Bladeix : Les travaux vont bientôt commencer, Eric ROUCHON attend les pierres.
- Ste Barbe des Pompiers : GIRAUD Patrice et BAGNAUD Marie-Claude.